

Montréal, le 11 mai 2004

PAR COURRIEL
greffe@regie-energie.qc.ca

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: R-3529-2004
Cause tarifaire 2004-2005
SCGM

Chère Consoeur,

Nous vous prions de prendre note que les services du soussigné ont été retenus par l'intervenant TransCanada Energy Ltd. afin de les représenter dans la cause en rubrique.

Le cabinet Fraser Milner Casgrain L.L.P. cesse donc par le fait même d'agir pour cet intervenant dans ce dossier.

Lafortune Leduc est déjà en possession de la documentation reçue par le cabinet précédent. Toute nouvelle communication doit désormais être acheminée à Lafortune Leduc, à l'attention du soussigné.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, TransCanada Energy Ltd. ne participera pas activement au groupe de travail. Il serait important cependant que tous les documents de travail et non confidentiels parviennent tout de même au soussigné.

Veillez agréer, chère Consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.

Me Pierre Tourigny, avocat

c.c. : Me Jocelyn B. Allard, GazMétro
Me Pierre Grenier, Fraser Milner Casgrain
À tous les intervenants de la cause